

6 Société et Culture

5e édition de la Journée internationale des veuves/Bilan de la semaine d'activités à cette occasion

Promesse tenue par l'initiative du FSBO

F.S.L.

Libreville/Gabon

Au Gabon, une batterie de mesures réglementaires et législatives visant la protection des veuves et des orphelins a été adoptée par le gouvernement. Ces nouveaux textes ne sont, toutefois, pas suffisamment connus du grand public. Et bon nombre de veuves, victimes de traitements avilissants, ignorent encore les mécanismes d'accès à leurs droits.

LA Journée internationale des veuves (JIV) a été commémorée le 23 juin dernier sur l'ensemble du territoire national. A cette occasion, une semaine d'activités a été mise en place par la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille (FSBO) dans le but, non seulement de rendre hommage à ces femmes frappées par la perte de leurs conjoints, mais aussi de sensibiliser les communautés locale et mondiale sur la sensibilité du sujet et les progrès enregistrés ces dernières années,



Photo : DR

Veuve Clémence Ba'a Allogo : "Les veuves ont beaucoup de problèmes. Aidez-nous!".

Photo du milieu : Veuve Jacqueline Togone : "Depuis 24 ans, je vis auprès de mes beaux-parents, et aucun problème ne s'est jamais posé entre nous". Photo de droite : Rose Mbouity, chef de quartier PK 10 : "Nous demandons à la Fondation de venir dans chaque quartier voir les conditions de vie des veuves et des orphelins".



Photo :



Photo : DR

notamment en matière législative, en ce qui concerne leur protection. Cette célébration était également l'occasion de s'interroger sur la condition des femmes, en général, au Gabon et dans le monde. Le cas des veuves, aujourd'hui, est révélateur des multiples progrès qui restent encore à réaliser pour de nombreuses femmes et leurs familles au sens large, s'agissant surtout de l'édu-

cation, l'aide juridique et sociale, la lutte contre la discrimination, et de l'accès à l'information. Autant d'enjeux qui méritent d'ailleurs une attention particulière. Au Gabon, une batterie de mesures réglementaires et législatives visant la protection des veuves et orphelins a été adoptée par le gouvernement. Ces nouveaux textes ne sont, toutefois, pas suffisamment connus du grand public. Et bon nombre

de veuves, victimes de traitements avilissants, ignorent encore les mécanismes d'accès à leurs droits. Cette 5e édition de la JIV a donné l'opportunité à la FSBO d'organiser, pour la première fois, des consultations juridico-administratives au sein de trois mairies d'arrondissement de Libreville, Owendo et Akanda, du mardi 23 au jeudi 25 juin 2015.

L'objectif de l'action visait

à sensibiliser les populations sur les questions liées à la problématique de la veuve et de l'orphelin, à mobiliser les institutions et administrations intervenant dans le parcours administratif du conjoint survivant, à permettre aux conjoints survivants et à leur famille de s'approprier les nouvelles dispositions réglementaires et législatives, et à informer les relais d'information que sont les agents administratifs, autorités locales (ceux qui reçoivent les veuves et les orphelins) sur ces nouveaux textes, pour qu'ils soient au fait des changements et qu'ils sachent répondre aux personnes qui viennent leur demander conseil. En plus, des volontaires à la sensibilisation avaient été déployés à plusieurs endroits de la ville. Le bilan de ces activités indique que 1 719 personnes (623 hommes, 1 096 femmes et 156 veuves) ont été sensibilisées à ce sujet. 1 333 rubans ont été distribués et 1 719 dépliants distribués. Plusieurs témoignages ont également été enregistrés. Firmin Boubenga, chef du

quartier Nkol-Ngoum note, pour sa part, une évolution au niveau des textes de lois et des sensibilisations. "Nous souhaitons que les pouvoirs publics et les familles s'impliquent pour que cesse la spoliation des veuves", a-t-il ajouté. Pour Rose Mbouity, chef de quartier PK10, accompagnée de deux orphelins, a dit avoir entendu parler de cette journée de la veuve. "Je suis venue avec deux orphelins de mon quartier, afin qu'ils bénéficient des conseils et de l'aide. Nous demandons à la Fondation de venir dans chaque quartier pour voir les conditions de vie des veuves et des orphelins", a-t-elle précisé. Veuve Jacqueline Togone, 66 ans, a, quant à elle, dit éprouver du mal à voir les veuves maltraitées. "Je suis veuve depuis 24 ans, mais je suis restée auprès de mes beaux-parents. Il n'y a pas eu de problèmes entre nous. Je demande à tout le monde de suivre l'exemple de ma belle-famille". "Les veuves ont beaucoup de problèmes. Aidez-nous!", a aussi lancé, de son côté, veuve Clémence Ba'a Allogo, 60 ans.

Activités ludiques/Centre de vacances et de loisirs

32 animateurs désormais prêts pour la tâche !

F.B.E.M

Libreville/Gabon

LANCEE lundi dernier par la Direction générale des loisirs (DGL), la session de formation d'une trentaine d'animateurs de Centres de vacances et de loisirs (CVL) s'est achevée samedi dernier, à l'occasion d'une cérémonie de remise d'attestations de fin de formation, à l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS) de Libreville. C'était en présence de nombreuses personnalités, dont le secrétaire général adjoint du ministère de la Jeunesse et des Sports, Charles Mvé Ellah, ou encore du directeur général de l'INJS, Séraphin Mboumba. La raison d'être de ces animateurs de CVL, rappelons-le, est d'offrir des loisirs sains et ludiques aux jeunes des colonies de vacances organisées par la DGL, voire d'autres entités. Et parfois, d'y jouer un rôle d'éducateurs envers les tout-petits, en leur apprenant des rudiments d'hygiène ou de la vie en société. Car, dit-on, lorsqu'un enfant revient d'une colonie de vacances, il doit avoir changé positivement. "J'ai vu la diversité des questions qui ont été abordées durant le stage, et qui ont permis de vous évaluer (4,40/5, la moyenne générale des stagiaires NDLR). Ce qui me fait donc dire, aujourd'hui, que vous êtes fin prêts. Aussi, comptons-nous sur vous pour que désormais, les camps de jeux puissent recevoir un encadrement



Photo : F.B.E.M

Charles Mvé Ellah, remettant une attestation de fin de formation à une animatrice de CVL.



Photo : F.B.E.M

Même exercice pour la directrice générale des Loisirs, Marie Rose Ndoumve.

des meilleurs", a dit Charles Mvé Ellah à l'endroit des animateurs. "Nous allons vous mettre au service de la jeunesse de notre pays", a renchéri la directrice générale des Loisirs, Marie Rose Ndoumve. Cette dernière, ayant fait passer de deux à cinq le nombre de colonies de vacances organisées par sa direction, a promis de "faire le tout possible" pour y affecter l'ensemble de la cuvée. Elle a invité parallèlement les parents désireux d'y faire participer leurs enfants à se rapprocher de leurs bureaux de Libreville, et même des provinces. Signalons que ces différentes interventions étaient entrecoupées de chants et jeux des néo-animateurs, appris au cours de la semaine, sous la houlette d'une dizaine de formateurs, dont leur directeur de stage, Boubou Mbadinga. Par ailleurs, les apprenants ont saisi l'occasion de la manifestation pour exhorter la tutelle à pérenniser cette formation, tout en

souhaitant voir développer plus de centres de vacances à travers le pays. Car "le constat est que beaucoup de jeunes ne savent quoi faire de leur temps libre en période de vacances", a estimé Prisca Bouanga, s'exprimant au nom des 32 personnes formées, comprenant élèves, étudiants, professionnels d'agences de voyage, etc. Un appel que le secrétaire général adjoint du ministère a promis de transmettre à la plus haute autorité ministérielle.

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

42 ANS DE TRAVAIL ET À LA FIN PAS DE PENSION

NE PAS DÉCLARER LES EMPLOYÉS ET LEURS VRAIS SALAIRES EST UN ACTE RÉPRIMÉ PAR LA LOI ET N'EST PAS SANS CONSÉQUENCES

La CNSS, soucieuse de l'épanouissement et du bien-être des travailleurs œuvre pour que chaque assuré bénéficie de la prestation dont il a droit.

Employeurs, déclarez vos travailleurs et leurs salaires réels pour garantir leur avenir.

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 04 Libreville - Gabon
Tél : 01 76 24 39 • Fax : 01 74 64 25 • www.cnss.gi
Centre d'appels : 9632